

SE CONCERTEZ POUR...

Prendre en compte l'agriculture dans les documents d'urbanisme et de planification



SCOT – Schéma de COhérence Territorial

Région urbaine de Grenoble

273 communes
730 300 habitants

Isère 38

Contact :

Développement des Projets de l'EPSCOT

Olivier ALEXANDRE
04.76.28.86.39

Association pour le Développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois (ADAYG)

Lilian VARGAS
04.76.40.38.44

Entre plaines et montagnes, le territoire de la Région Urbaine de Grenoble (RUG) présente des enjeux diversifiés, tant en termes d'habitat et d'emploi, que d'agriculture et d'environnement. Sur un vaste territoire de 3 000 Km², il rassemble 273 communes au sein de 6 secteurs géographiques.

Suite au Schéma directeur de 2000 qui était un bon outil de protection des espaces agricoles forestiers et naturels, un travail de bilan a permis de débattre des orientations et d'évaluer ses effets sur le territoire, afin d'élaborer le nouveau SCOT et de préserver, au moins, le même niveau de prise en compte et de protection de ces espaces. L'ensemble des acteurs du territoire a participé à ce travail, permettant de partager des grands principes comme la préservation et la valorisation des espaces naturels et agricoles ou encore l'équilibre, l'autonomie et la solidarité entre les territoires.

Objet de la concertation

Le SCOT est le document adéquat pour définir les orientations du territoire à long terme ainsi que les moyens et les outils à mettre en œuvre pour les réaliser.

Enjeux, objectifs, place de l'agriculture

- **Elaborer un SCOT** avec des moyens et des outils à mettre en œuvre pour répondre aux grands principes d'aménagement posés dans le Schéma Directeur.
- Limiter l'étalement urbain et économiser l'espace.
- **Organiser la ville en fonction des espaces naturels et agricoles** et non l'inverse.
- Préserver et valoriser l'ensemble des espaces naturels et agricoles à l'échelle de la Région Urbaine.
- Associer un maximum de personnes au débat sur l'aménagement du territoire : élus, acteurs économiques et de l'aménagement, habitants...

Valeur ajoutée de la concertation

- Permet d'aboutir à un document efficace et pérenne.
- Permet de construire les projets par secteur avec des choix et des décisions qui ne sont pas subis mais partagés.
- Permet de dégager des accords entre territoires et à repérer les difficultés et les points de blocage.
- Confirme les réseaux d'acteurs existants.

Facteurs de réussite Freins

FACTEURS DE REUSSITE

- Une vision complète du territoire apportée par la rencontre entre les acteurs et les expertises techniques.

FREINS

- La longueur de la procédure.
- Les flous apportés par les nombreux allers et retours avant la décision politique finale.
- La taille du périmètre fait du ScoT une "grosse machine" qui a du mal à prendre en compte toutes les spécificités locales.

Le jeu des acteurs

- L'EPSCOT (élus et techniciens).
- L'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG).
- Les Associations d'habitants, de quartier et de thématiques comme l'ADAYG (Association de Développement de l'Agriculture de l'Y Grenoblois/paritaire Chambre d'Agriculture et collectivités territoriales) ou LAHGLO (Les Associations des Habitants du Grand Grenoble)
- La Chambre de Commerce et d'Industrie.
- La Chambre d'Agriculture.
- Le Conseil Général.
- Le Conseil Régional.
- Les élus locaux (communes et intercommunalités comme le Parc Naturel Régional de la Chartreuse).
- Les conseils locaux de développement.
- L'Etat.
- Les groupes socio-professionnels.

Organisation des acteurs

- Comité Syndical du SCOT -> instance décisionnelle politique assistée techniquement par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise : fixe les orientations à tenir et acte le projet par un vote. Communautés d'acteurs ou réunions thématiques (6 au total).
- Elus locaux, groupes socio-professionnels et associations assistées techniquement par la CDA, l'ADAYG, l'AURG et des bureaux d'études pour les groupes "agriculture, forêt environnement" et "périurbanisation" -> proposent des stratégies et des moyens à mettre en œuvre et construisent les conditions et les moyens de réussite du SCOT.
- Réunions géographiques, animées par les élus locaux dans les 6 secteurs du territoire -> permettent de connaître les projets souhaités.
- Débat public, participation de la population par le biais du groupe de travail de l'association LAHGLO et les conseils de développement locaux, missionnés par l'EPSCOT : "Le SCOT peut-il nous rendre heureux ?".

Processus de la concertation

- Inscrite de manière forte dans le projet du SCOT, du début jusqu'à la fin.
- S'appuie sur de nombreuses réunions et de nombreux débats auprès de tous les acteurs.
- Culture ancienne de la concertation sur le territoire grenoblois, le Schéma Directeur de 2000 a été construit sur ce principe.
- L'ADAYG a organisé des débats publics autour du bilan du Schéma Directeur, des nouveaux enjeux du territoire (alimentation, climat...), des nouveaux outils complémentaires (PAEN...) et une consultation des syndicats agricoles, des forestiers, puis des environnementalistes et sociétés civiles (consommateurs, habitants...).

ETAPES



1. 2007 – 2008 : Bilan du Schéma Directeur.
2. 2008 – 2009 : "Stratégies et moyens". Réunions des Communautés d'acteurs pour proposer au Comité Syndical des stratégies et des moyens à élaborer pour garantir une mise en œuvre efficace du SCOT.
3. 2009 – 2010 : "Projets de territoires". Réunions des élus (communes et intercommunalités) par secteur pour débattre de la stratégie, des moyens et des projets à mettre en œuvre sur chaque territoire, débats publics et concertation pour informer du contenu et favoriser l'expression pour enrichir le SCOT. Evaluation environnementale du SCOT avec définition de l'état initial par ateliers thématiques en réunions des différents acteurs.
4. 2011 – Enquête publique.

RESULTATS ET IMPACTS SUR LA GESTION DE L'ESPACE

Objectif(s) réalisé(s) ? Impact sur la question « agriculture et gestion de l'espace ».



- Aboutit à la réflexion d'un SCOT par une double concertation : géographique et thématique.
- Sur la question agricole, il est proposé aux territoires une cartographie des espaces agricoles stratégiques, des espaces naturels sensibles et des sites paysagers sensibles sur les zones U, AU, N et A potentiellement urbanisables, pour réduire les espaces urbanisables dans les PLU et pour phaser l'urbanisation des zones AU.
- La volonté est même d'aller plus loin en garantissant à plus long terme leur avenir et en impulsant des politiques susceptibles de favoriser leur développement
- Le SCOT de Grenoble a été déclaré "SCOT du Grenelle" et il y a eu mise en place d'un dispositif de suivi du SCOT à l'échelle nationale, en raison des enjeux et outils exemplaires utilisés dans ce cas.
- Trop tôt pour évaluer l'impact de ce projet, l'évaluation sera en elle-même un réel défi pour les élus et acteurs de la procédure.

Autres Partenaires

Chambres d'Agriculture de la Manche et du Calvados
Conseil Régional de Basse-Normandie
Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) de la
Manche
Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin
AFIP Normandie (Association normande de Formation et
d'Information des Paysans et des ruraux)
CREAN (Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands)